

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.236 Vœu relatif aux déplacements à vélo.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant les vœux déposés par le Groupe communiste – front de gauche aux Conseil de Paris de novembre 2016 et de février 2017 et de février 2018 relatifs au financement et au développement des aménagements cyclables et favorisant l'usage du vélo à Paris et le succès du Plan vélo ;

Considérant que selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière, 162 cyclistes ont été tués en France dans un accident de la route en 2016 et qu'un cycliste a trois fois plus de risques d'être tué qu'un automobiliste ;

Considérant que selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière, le nombre de cyclistes victimes d'un accident mortel sur la route en France au premier semestre 2017 était en augmentation de 22 % par rapport à 2010 ;

Considérant le non-respect des espaces dédiés aux vélos par les autres usagers, motorisés, de la voie publique – 10 225 contraventions ayant déjà été dressées pour circulation dans les couloirs de bus et les pistes cyclables- non-respect qui provoque un fort sentiment d'insécurité chez les cyclistes ;

Considérant que le stationnement régulièrement constaté de véhicules motorisés entravant les pistes cyclables -124 836 amendes ont déjà été infligées à Paris depuis janvier pour les stationnements sur les trottoirs et les pistes cyclables- a pour conséquence de réduire la piste cyclable à une variable d'ajustement de l'espace de circulation ;

Considérant la signalisation spécifique mise en place par la Mairie de Paris destinée à faciliter l'identification des voies cyclables ;

Considérant la chaîne humaine pour protéger les pistes cyclables qui s'est tenue le vendredi 13 avril 2018 sur la piste cyclable du boulevard Saint-Denis à l'initiative notamment de l'association Paris en selle ;

Considérant les interpellations et les actions en faveur du développement et de la sécurisation des déplacements à vélo à l'initiative du mouvement citoyen « Mon vélo est une vie » soutenu notamment par La Fédération Française de Cyclisme (FFC), la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) et Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

Considérant l'augmentation de la pratique du vélo par les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens et que le développement de la pratique du vélo est essentiel à la fois pour l'environnement et pour la santé publique ;

Considérant que la part modale du vélo est de plus en plus conséquente dans le choix du moyen de transport des parisiennes et les parisiens et qu'elle doit dépasser à terme 15% ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2017 qui prévoit que Paris se donne les moyens de devenir « une capitale 100 % cyclable » et favorise la multi modalité ;

Considérant l'adoption en avril 2015 du Plan Vélo parisien 2015-2020 à l'unanimité du Conseil de Paris ;

Considérant le large soutien à ce plan, et notamment celui du champion du monde de cyclisme sur route, Peter Sagan ;

Considérant l'investissement de 150 millions d'euros destinés à financer le doublement de la longueur des voies cyclables à l'horizon 2020 ;

Considérant la création du Réseau Express Vélo (REVe) consistant à développer des voies protégées à double sens ;

Considérant que nombreuses voies cyclables à Paris sont des voies partagées avec d'autres usagers (couloirs de bus ou pistes cyclables implantées sur les trottoirs) ;

Considérant que pour augmenter significativement la part modale du vélo il est primordial de résorber les coupures urbaines et les points noirs et de réaliser des aménagements cyclables dédiés uniquement au vélo ;

Considérant l'engagement pris par la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 de permettre l'accès de la majeure partie des sites en 30 minutes depuis le centre de Paris ;

Considérant que se déroule en France l'épreuve la plus importante du circuit cycliste mondial, le Tour de France, avec une arrivée à Paris sur les Champs-Élysées ;

Considérant que le développement du vélo pourrait représenter un héritage écologique et durable pour Paris et au-delà, la métropole du Grand Paris ;

Considérant la grande mobilisation engagée par la Fédération des Usagers de la Bicyclette pour obtenir la création d'un Fonds National Vélo doté d'au moins 200 millions d'euros par an ;

Considérant le soutien de nombreuses collectivités à la revendication de la FUB ;

Considérant que depuis 2015, un travail est mené par la Direction des Affaires scolaires visant à identifier des écoles permettant d'accueillir une activité d'apprentissage du vélo, et qu'en 2016 le budget

participatif des écoles a permis de financer une dotation spécifique au vélo, permettant d'acquérir une flotte de 900 vélos utilisables pour des cours sur le temps scolaire ou périscolaire.

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, le Conseil de Paris

Émet le vœu que :

- la ville de Paris couple sa volonté de développement du vélo à Paris avec une campagne permanente de prévention et de sensibilisation à l'utilisation multi-modale de la voie publique et au respect du code de la route par toutes et tous, menée en partenariat avec la Préfecture de Police;

- la ville de Paris poursuive la mise en place prioritaire des voies protégées et dédiées aux cyclistes ;

- la ville de Paris interpelle le gouvernement afin que soit dispensée une heure de formation à vélo parmi les vingt obligatoires pour obtenir le permis de conduire ;

- que la ville de Paris poursuive la mise en place d'activités de roulage à vélo pour les enfants et les élèves de ses écoles primaires et de ses collèges et mettant notamment à disposition un parc de vélo partagés destinés à cet apprentissage ;

- la ville de Paris interpelle le gouvernement pour qu'il mette en place une recette dédiée pérenne finançant un fonds national vélo doté d'au moins 200 millions d'euros par an, permettant le cofinancement à un haut niveau d'aménagements cyclables structurants